Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20250407-20252603DEL12-DE

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE EUROPENNE DE LILLE, VISANT LA CREMATION DES RESTES DE CORPS EXHUMES DES SEPULTURES DANS LE CADRE DU MARCHE COMMUNAL DE REPRISE DES CONSESSIONS ABANDONNEES

DELIBERATION:

Publiée le 7 avril 2025

Rendue exécutoire le 7 avril 2025

Adressée au contrôle de légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 7 avril 2025

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 7 avril 2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 18 mars 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :
Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à M. Michael LEROY,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération N°20240810DEL6 du 8 octobre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché de travaux ayant pour objet la reprise des concessions funéraires abandonnées dans le cimetière communal.

Le cahier des charges du marché en question est en cours de rédaction, pour une publication envisagé courant avril 2025 (marché à bon de commandes).

A la suite de la reprise administrative des sépultures, la commune souhaite confier à la Métropole Européenne de LILLE, la mission de procéder à la crémation des restes de corps exhumés des sépultures, dans les conditions énoncées dans le projet de convention ci-annexé (plus tarifs métropolitains).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ci-annexée avec la MEL.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire